



Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe 2020

Règlement du concours

Article 1 : présentation

La Fondation Hippocrène organise, en partenariat avec le Ministère de l'Education nationale et le soutien de la Représentation en France de la Commission européenne, un concours intitulé « Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe ». Les candidatures sont ouvertes **du 2 au 24 janvier 2020**. Ce concours vise à encourager les échanges avec de jeunes Européens, la découverte d'une autre culture, à travers notamment la mobilité.

Article 2 : qui peut candidater ?

Le concours est ouvert à toutes les classes de niveau primaire ou secondaire des écoles, collèges, lycées généraux et technologiques, lycées professionnels (4 catégories séparées) de l'enseignement public ou privé sous contrat des 30 académies françaises.

La participation au concours est gratuite. Le fait de poser sa candidature implique, pour tous les concurrents, l'acceptation du présent règlement.

Article 3 : modalités du concours

- Sont éligibles tous les types de partenariat actif en 2020 avec un établissement scolaire situé :
 - dans un Etat membre de l'Union européenne,
 - dans l'un des 4 pays de l'Association européenne de libre-échange - AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse)
 - dans un pays candidat officiel à l'Union européenne (L'Albanie, L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, Le Monténégro, La Serbie, La Turquie).
 - ou encore au Royaume-Uni.

Si le partenariat est effectué avec plusieurs pays, il faut qu'au moins l'un des pays partenaires répondre à ce critère, les autres pays pouvant être extérieurs à ceux mentionnés précédemment.

Types de partenariats éligibles :

- Partenariat actif en 2020 (soit qu'il s'agisse d'un partenariat ancien réactivé ou d'un nouveau projet lancé cette année).
- Il peut s'agir d'un partenariat européen élaboré par la classe avec son/ses professeurs : appariements et jumelages actifs, projets pédagogiques partagés, partenariats virtuels, échanges d'élèves, mobilités entrantes et sortantes d'élèves et d'enseignants... Le partenariat peut concerner une ou plusieurs disciplines et n'exclut aucun thème d'échange; l'acquisition éventuelle de compétences langagières et interculturelles pourra être mise en perspective.
- Le partenariat doit être initié et confirmé au moment de la présentation du dossier.
- Les élèves doivent avoir commencé à travailler sur le projet.
- Le projet doit intégrer un projet de mobilité et de rencontre avec le partenaire mais il n'est pas nécessaire que cette mobilité soit réalisée au moment de la présentation du dossier.
- **Une attention toute particulière sera donnée aux partenariats menant à la réalisation de projets communs.**

Pour information, **des vidéos présentant les projets lauréats** des années précédentes sont disponibles sur <http://fondationhippocrene.eu/prix-archive/>.

Pour participer au concours, les établissements doivent **renseigner en ligne à partir du site de la Fondation Hippocrène la fiche-projet** (la fiche est fournie ci-jointe à titre indicatif).

- Se rendre sur le site de la Fondation Hippocrène www.prixhippocrene.eu, page Prix 2020 ; se connecter pour accéder au formulaire ; remplir le dossier en ligne ; soumettre son dossier **entre le 2 et le 24 janvier 2020**. Un email de confirmation automatique est envoyé une fois le dossier soumis. La candidature sera alors automatiquement consultable par la DAREIC de l'académie concernée qui pourra traiter les dossiers en ligne et transmettre les dossiers des quatre lauréats académiques qu'elle aura sélectionnés (un dossier par catégorie).

N.B. : en cas de difficulté particulière avec le formulaire en ligne il sera possible également de renvoyer par email sur contact@fondationhippocrène.eu le dossier dûment rempli en format Word entre le 2 et le 24 janvier 2020. Il reviendra alors au professeur de vérifier la bonne réception de son dossier, la Fondation Hippocrène déclinant alors toute responsabilité en cas d'email non reçu.

Pour toute question le professeur peut joindre la Fondation Hippocrène au 01 45 20 95 94 (du lundi au vendredi de 9h à 17h30) ou par email sur contact@fondationhippocrène.eu.

La sélection des dossiers se fera en trois étapes :

1. Une présélection des projets sera effectuée **par chaque académie** qui devra sélectionner entre le 30 janvier et le 7 février 2020 **UN SEUL** projet par catégorie (soit 4 projets en tout maximum) pour son académie directement en ligne sur le backoffice du site de la Fondation Hippocrène (les identifiants sont envoyés à la DAREIC par email).
2. Les candidatures présélectionnées seront évaluées par le jury de présélection, organisé par la Fondation Hippocrène, qui est chargé de sélectionner 3 dossiers par catégorie, toutes académies confondues, soit 12 dossiers au total.
3. Ces 12 dossiers finalistes seront évalués par un jury d'experts qui décidera de l'attribution des prix. Le jury sera amené à auditionner les candidats finalistes. La Fondation Hippocrène financera le déplacement des finalistes à cette audition (sous réserve que l'aller-retour puisse être fait sur la journée, sinon le porteur de projet sera auditionné par téléphone ou visio-conférence). Les candidats devront faire valider leurs modalités de déplacement en amont et utiliser les transports en commun sauf autorisation préalable. Le remboursement des frais de déplacement sera effectué par virement. Un RIB devra être fourni à cet effet ainsi que les justificatifs.

Dates des auditions devant le jury : une journée qui sera programmée entre le 16 et le 31 mars 2020.

Article 4 : les prix financés par la Fondation Hippocrène

La Fondation Hippocrène finance 5 prix dans le cadre de ce concours pour un total de 30.000 euros : 4 prix de 5000 euros, un par catégorie d'établissement (école primaire, collège, lycée général et technologique, lycée professionnel) et un Grand Prix, doté de 10.000 euros, qui sont chacun destinés à financer la mise en œuvre des projets lauréats désignés par le jury.

Pour les 4 lauréats par catégorie : la Fondation Hippocrène financera pour chacune des 4 classes lauréates les frais de mise en œuvre du projet à hauteur de 5000 euros. Ce financement se fera sous la forme de deux versements à l'établissement : un premier acompte de 4000 euros versé avant le voyage et le solde de 1000 euros versé une fois le voyage réalisé, afin de permettre la production d'un carnet de voyage illustré de photos et/ou vidéos et de témoignages des élèves sur leur retour d'expérience européenne. Le versement du solde aura lieu après la réception de ces éléments. Un RIB de l'établissement sera fourni à la Fondation Hippocrène à cet effet.

Pour le Grand Prix : la Fondation Hippocrène financera pour la classe lauréate les frais de mise en œuvre du projet à hauteur de 10.000 euros. Ce financement se fera sous la forme de deux versements à l'établissement : un premier acompte de 8000 euros versé avant le voyage et le solde de 2000 euros versé une fois le voyage réalisé, afin de permettre la production d'un carnet de voyage illustré de photos et/ou vidéos et de témoignages des élèves sur leur retour d'expérience européenne. Le versement du solde aura lieu après la réception de ces éléments. Un RIB de l'établissement sera fourni à la Fondation Hippocrène à cet effet.

Une délégation de lauréats sera invitée à Strasbourg au cœur des institutions européennes pour la remise des prix (voyage depuis la ville de l'établissement lauréat le mercredi 13 mai, veille de la cérémonie – dîner, nuit et petit-déjeuner à l'auberge de jeunesse) qui se déroulera en présence de personnalités européennes et de l'éducation le jeudi 14 mai à 14h au Parlement européen (sont prévus avant la cérémonie une visite du Parlement et un déjeuner).

Article 5 : engagement des finalistes

Les finalistes s'engagent à fournir pour les auditions devant le jury :

- Un droit à l'image pour le professeur et les élèves pour les images envoyées et les prises pendant le jury ou la remise des prix ;
- La liste renseignée d'une potentielle délégation de 10 élèves et deux accompagnateurs (nom, prénom, genre, date de naissance, numéro de papier d'identité, passeport/CNI) qui sera indispensable pour les formalités d'entrée des lauréats au sein des institutions européennes.

Article 6 : engagement des lauréats

Une vidéo étant réalisée à l'issue de la remise des prix, les professeurs et les élèves lauréats seront sollicités pour présenter leur projet à cette occasion. Des vidéos, images et visuels des projets, des échanges, du travail réalisé avec les partenaires dans ce cadre sont utiles pour valoriser les projets lauréats. N'hésitez pas à anticiper cette demande pendant la mise en œuvre de votre projet en prenant régulièrement des photos et en réalisant éventuellement de petites vidéos permettant de voir les élèves travaillant sur le projet.

Les photos de la remise des prix et les productions des élèves pourront être diffusées dans le cadre des actions de communication du Ministère de l'Education nationale, des rectorats et de la Fondation Hippocrène sur internet et auprès des media (**les enseignants ont la responsabilité d'obtenir les autorisations nécessaires et de droit à l'image, en particulier auprès des parents**).

L'enseignant ayant obtenu un prix s'engage à envoyer à la Fondation Hippocrène - au 12 rue Mallet-Stevens, 75016 Paris – ou par email sur contact@fondationhippocrene.eu et à la DAREIC de son académie un **compte-rendu de voyage** illustré de photos et/ou vidéos et de **témoignages des élèves sur leur retour d'expérience européenne** dans le mois suivant le retour du voyage.